

INFOCOMPTES

N° 019 – Edition spéciale

Lettre d'information de la Cour des Comptes du Sénégal



INFOCOMPTES

Newsletter d'information de la Cour des Comptes du Sénégal

N° 019 - 30 NOVEMBRE 2021

SOMMAIRE

EDITION SPECIALE

sur la cérémonie

de lancement officiel du
**Jumelage entre les Cours des
comptes du Sénégal et de la
France**



Cour des comptes
FRANCE



A LA UNE

CEREMONIE OFFICIELLE DE LANCEMENT DU JUMELAGE ENTRE LES COURS DES COMPTES DU SENEGAL ET DE LA FRANCE

Le lancement officiel du jumelage, entre les Cours des comptes du Sénégal et de la France, s'est tenu le jeudi 11 novembre 2021 à Dakar. La cérémonie s'est déroulée en présence de M Mamadou FAYE, Premier Président de la Cour des Comptes du Sénégal, de M Pierre MOSCOVICI, Premier Président de la Cour des comptes de France et de Mme Irène MINGASSON, Cheffe de Délégation, Ambassadrice de l'Union Européenne au Sénégal.

La cérémonie a été rehaussée par les présences de S.E.M. Philippe LALLIOT, Ambassadeur de France au Sénégal, de M Abdoulaye Makhtar DIOP, Vice-président de l'Assemblée nationale, de M Malick Kamara NDIAYE, Président de la Cour des comptes de l'UEMOA et de M Lamine DIOM, Vérificateur général du Sénégal.

Le jumelage s'inscrit dans le cadre du Projet d'Appui à la Cour des Comptes, financé par l'Union européenne. Son objectif principal est de « renforcer les capacités techniques et professionnelles de la Cour des Comptes du Sénégal afin d'améliorer ses performances de contrôle ». La mise en œuvre du projet, d'une durée de trois (3) ans, est soutenue par Expertise France.



Les Premiers présidents MM. Pierre MOSCOVICI et Mamadou FAYE avec Mme Irène MINGASSON, Ambassadrice de l'UE à Dakar

La cérémonie a été marquée par les allocutions respectives de messieurs les deux Premiers présidents et de Mme la Cheffe de Délégation, Ambassadrice de l'Union européenne à Dakar.

INFOCOMPTES vous propose dans ce numéro spécial, in extenso, les trois allocutions.

Allocution de M Mamadou FAYE, Premier Président de la Cour des Comptes du Sénégal



M Mamadou FAYE, Premier président de la Cour des Comptes du Sénégal

Je voudrais commencer par remercier vivement le Président de la République, Monsieur Maky SALL, président du Conseil supérieur de la Cour des Comptes, pour son appui constant et conséquent à la Cour. Il a su rendre attrayante la Cour, renforcé ses effectifs et fait de l'achèvement des travaux de notre nouveau Siège une surpriorité.

J'exprime ma profonde gratitude à la Délégation de l'Union Européenne qui a intégralement financé le projet d'Appui à la Cour des comptes du Sénégal pour un montant de 1 200 000 euros.

Je salue, pour la magnifier, la présence remarquable de Monsieur Malick Kamara NDIAYE, Président de la prestigieuse Cour des Comptes de l'UEMOA, qui est ici présent, accompagné de ses conseillers.

Mention spéciale à vous, Monsieur le Premier Président, qui avez réservé au Sénégal votre première sortie depuis votre nomination. Nous sommes sensibles et honorés de votre choix qui prouve éloquemment l'importance capitale que vous accordez aux relations entre nos deux Institutions. Soyez-en vivement remercié.

Qu'il me soit permis de me féliciter des relations anciennes et privilégiées entre nos deux juridictions en signalant qu'elles se sont traduites, entre autres, par la participation du Premier Président de la Cour des comptes française d'alors, Mr Pierre JOXE, à la cérémonie d'installation du premier Président de la Cour des Comptes du Sénégal, M Abdou Bame GUEYE, par aussi les nombreuses participations de nos magistrats à des formations et des stages d'imprégnation en France et enfin, par l'appui précieux de votre Cour lorsque la notre avait rencontré des difficultés qui pouvaient remettre en question son indépendance institutionnelle.

Mesdames, Messieurs,

Dépositaire du contrôle externe des finances publiques et des politiques qu'elles soutiennent, la Cour des comptes du Sénégal juge les comptes des comptables publics, effectue un contrôle de la gestion des organismes publics et assiste le Président de la

République, le Gouvernement et le Parlement dans le contrôle de l'exécution des lois de finances.

A ces missions traditionnelles, s'ajoutent, à la faveur des directives de 2009 de l'UEMOA et de la dernière réforme de nos textes, de nouvelles missions demandant à la Cour de donner, désormais, son avis sur :

- le système de contrôle interne et le dispositif de contrôle de gestion mis en place par les responsables de programme ;
- la qualité des procédures comptables et des comptes et enfin;
- sur les rapports annuels de performance, sans oublier l'évaluation des politiques publiques.

Comme vous le constatez, avec ses importantes attributions, la Cour est devenue un acteur incontournable du dispositif de bonne gouvernance de notre pays. Ce positionnement intéressant de notre ISC nous impose un certain nombre d'exigences parmi lesquelles je me permettrai d'en citer deux (02).

Première exigence : disposer d'une boussole

Reconnaissons-le, la conduite non éclairée des missions et des activités d'une organisation est le plus court chemin vers l'échec.

C'est justement pour éviter cela que la Cour a élaboré et commencé à mettre en œuvre son Plan stratégique de Développement 2020-2024 qui balisera sa marche pour les cinq prochaines années en lui permettant surtout de relever les défis ci-après :

- la réalisation d'une production de haute qualité, en quantité et dans les délais;
- l'amélioration du cadre organisationnel et la gouvernance interne;
- le renforcement des effectifs des personnels de contrôle en nombre et en qualité;
- l'amélioration de sa communication et de ses relations avec les parties prenantes.

Mesdames, Messieurs.

Pour espérer avoir une Cour des Comptes moderne et performante assurant son leadership dans la promotion de la transparence et de la bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques, nous avons jugé impératif de développer les capacités techniques et professionnelles de nos magistrats et assistants de vérification. D'où la deuxième exigence qu'est la professionnalisation de nos personnels de contrôle que nous voulons développer par le présent jumelage.



Les Premiers présidents MM. Pierre MOSCOVICI, Mamadou FAYE, Mme Irène MINGASSON, MM. Fara MBODJI Procureur près la Cour des Comptes du Sénégal et Aliou NIANE, SG de la Cour des Comptes du Sénégal

Deuxième exigence : professionnalisation de nos personnels de contrôle

Le jumelage avec la Cour des comptes française trouve son origine dans la mise en œuvre du Projet d'Appui à la Cour des Comptes d'un montant de 1,200 million d'euros et d'une durée de de 3 ans, intégralement financé par la Délégation de l'Union européenne et exécuté par le Cabinet Expertise France.

Son lancement d'aujourd'hui constitue, pour nous, une opportunité pour présenter, aux parties prenantes, les objectifs et les résultats attendus de ce projet

L'objectif général du Projet est renforcer les capacités techniques et professionnelles de la Cour des comptes du Sénégal afin d'améliorer ses performances de contrôle.

Pour ce faire, les cinq domaines ci-après sont ciblés :

- la formation ;
- l'audit financier ;
- l'audit de performance ;
- le contrôle juridictionnel ;
- la communication et les relations avec les parties prenantes.

Pour chacun de ces objectifs spécifiques, est mis en place un comité de suivi présidé par un référent (Président de chambre ou SG) et comprenant, outre le point focal et le conseiller résident, les membres des équipes de contrôle qui sont actuellement au nombre de douze.

Au terme du jumelage, les résultats attendus par Cour sont, entre autres, :

- une activité juridictionnelle redynamisée ;
- un renforcement de ses effectifs et la professionnalisation de ses personnels de contrôle ;
- une réduction des délais de production, de remise et de publication des rapports de contrôle ;
- une bonne communication sur ses travaux et,
- un renforcement de ses relations avec notamment le Parlement, les autres organes de contrôle et la société civile.

Mesdames, Messieurs.

S'agissant de l'intérêt de ce jumelage, pour nous, il est triple.

D'abord, le jumelage s'inscrit dans le cadre de la vision stratégique de faire de la Cour des Comptes du Sénégal une Institution plus crédible, à même de contribuer significativement non seulement à l'amélioration de la gestion publique mais aussi au renforcement de l'Etat de droit. En effet, sa mise en œuvre permettra à la Cour de mener des activités de qualité et

à haute valeur ajoutée parce que conformes aux normes internationales et aux bonnes pratiques françaises et internationales.

L'autre intérêt présenté par le jumelage est que, face aux enjeux inhérents au renforcement considérable des effectifs de la Cour, les échanges avec les experts français constituent une opportunité pour les nouveaux magistrats d'acquérir rapidement le savoir et le savoir-faire indispensables à l'exercice de leurs nouvelles fonctions.

Enfin, la Cour des comptes du Sénégal est amenée à rayonner de plus en plus sur la scène internationale, avec la présidence assurée, depuis juillet 2021, de l'Organisation africaine des Institutions supérieures de Contrôle des Finances publiques (AFROSAI) et prochainement de l'Association des Institutions supérieures de Contrôle des Finances publiques ayant en Commun l'Usage du français (AISCCUF).

En effet, si l'accès à ces prestigieuses fonctions est gage de reconnaissance du chemin parcouru par la Cour depuis 20 ans, elle est aussi signe d'une exigence accrue de notre part dans le renforcement de nos capacités et dans l'exemplarité de nos pratiques internes, et ce jumelage en constitue la meilleure des preuves.

Il convient aussi de relever que l'organisation structurée de la coopération internationale au sein de la Cour des comptes française peut servir d'exemple à la Cour des comptes du Sénégal et le jumelage constitue une opportunité pour appréhender celle-ci de manière plus précise.

La mise en oeuvre de ce jumelage pourrait aussi être riche d'inspiration pour envisager à terme des jumelages de la Cour du Sénégal avec d'autres ISC africaines ou francophones.

Monsieur le Premier président,

Permettez-moi pour finir de féliciter, encore une fois, nos partenaires français, et plus particulièrement Messieurs Dominique Panier, Chef du projet et Christian Chopard, notre dynamique et efficace Conseiller résident jumelage ainsi que les collègues de la Direction internationale, pour leur travail remarquable dans le cadre de ce jumelage.

Nos félicitations vont aussi à notre Point focal, aux référents sénégalais et aux membres des équipes de contrôle constituées, sans oublier le comité d'organisation de la présente rencontre.

En ce qui nous concerne, nous juges financiers du Sénégal, nous devons à nous-mêmes et, surtout, à notre pays des efforts redoublés pour la mise en oeuvre réussie des activités du jumelage pour qu'à sa clôture, nous puissions revenir devant vous pour présenter un bilan satisfaisant.

Merci pour de votre attention.

Allocution de M Pierre Moscovici, Premier président de la Cour des comptes de France



M Pierre MOSCOVICI, Premier président de la Cour des Comptes du Sénégal

Monsieur l'Ambassadeur de France,

Madame l'Ambassadrice, Cheffe de délégation de l'Union européenne,

Monsieur le Président du Conseil constitutionnel,

Monsieur le Président de la Cour suprême,

Monsieur le Premier président de la Cour des comptes du Sénégal,

Monsieur le Président de la Cour des comptes de l'UEMOA,

Mesdames et Messieurs les directeurs,

Chers collègues,

C'est avec un très grand plaisir que je rencontre aujourd'hui la Cour des comptes sénégalaise et son Premier président, avec lesquels la Cour des comptes française a tissé au fil du temps des liens étroits et fructueux, fondés sur une solide relation de confiance et d'amitié. Avec le jumelage que nous célébrons aujourd'hui, et dont les actions ont débuté depuis plus d'un an, ces liens et cette confiance sont appelés à se renforcer encore.

Après plusieurs tentatives infructueuses en raison de la situation sanitaire mondiale, il est bon de pouvoir enfin nous rencontrer.

Je suis par ailleurs particulièrement heureux de me rendre au Sénégal alors même que le prix Goncourt, une des plus prestigieuses distinctions en littérature francophone, a été attribué à Mohamed Mbougar Sarr pour « La Plus Secrète Mémoire des hommes », un magistral roman d'apprentissage.

Avant toute chose, je voudrais saisir l'occasion qui m'est donnée de remercier chaleureusement les autorités sénégalaises de nous avoir choisis comme partenaire. Bien entendu, ces remerciements s'adressent également à l'Union européenne, qui a identifié le besoin et a rendu possible la réponse que nous lui apportons, à travers son instrument contractuel « PAGODA » et le soutien administratif d'Expertise France, le déploiement d'une initiative d'une telle ampleur. Je vous redis ici solennellement, Madame l'ambassadrice, représentant l'Union européenne, combien nous sommes honorés de la confiance que vous nous faites et combien nous ferons tout pour assumer au mieux la responsabilité que vous nous avez confiée.

Nos deux ISC ont, en effet, une longue histoire commune, vous le savez, puisqu'elle remonte à la commission de vérification des comptes des entreprises publiques que votre Cour a absorbée. La nouvelle coopération d'une durée de trois années que nous avons lancée, pour laquelle je remercie ici notre directeur des relations internationales, M. Rémi Frentz, et son équipe, ainsi que notre chef de projet et notre conseiller résident, MM. Dominique Pannier et Christian Chapard, constitue à coup sûr une étape décisive dans nos relations bilatérales.

Avant d'évoquer plus précisément le jumelage, l'intérêt qu'il représente pour la Cour des comptes du Sénégal et l'amélioration de la gestion publique sénégalaise, je voudrais dire en quelques mots la volonté de la Cour des comptes française de s'adapter à un monde qui bouge et conduire une action internationale pour enrichir sa réflexion et ses perspectives.

Comme le disait Héraclite « Rien n'est permanent, sauf le changement. Seul le changement est éternel. » (Héraclite – Maxime 142).

C'est pourquoi, à intervalles réguliers, la Cour des comptes française œuvre à sa transformation. Traversant les bouleversements politiques et institutionnels depuis plus de deux siècles, ses missions ont évolué et elle a toujours su s'adapter aux demandes et nouvelles exigences tant des citoyens, que du gouvernement ou des assemblées parlementaires.

De nos jours, ses magistrats indépendants et inamovibles exercent quatre faces d'un même métier : juger, contrôler, certifier, depuis une dizaine d'années, et évaluer les politiques publiques.

Avec vous-même, cher Mamadou Faye, nous venons ensemble d'exprimer nos caractéristiques spécifiques dans le cadre du cinquième Forum mondial des institutions supérieures de contrôle (ISC) de nature juridictionnelle le 19 octobre dernier à Lisbonne.

En raison de sa mission de vigie, la Cour des comptes française est attachée à un processus de consolidation progressive des finances publiques passant notamment par une meilleure maîtrise des dépenses publiques.

L'investissement public dans certains secteurs – les transitions jumelles, écologique et numérique, l'innovation, la recherche, les compétences - étant indispensable, notre pays doit attribuer les bonnes ressources aux bonnes politiques, éviter le gaspillage,

et vérifier que les moyens affectés aux politiques publiques soient conformes à leurs objectifs. C'est bien le « bon emploi des fonds publics », que la Cour des comptes a le devoir de défendre.

Par ailleurs, la Cour a engagé un plan de transformation ambitieux, que j'ai initié dès ma nomination fin juin 2020, pour mieux répondre aux attentes des citoyens et aux impératifs de la gestion publique. Ma volonté avec ce plan dénommé « JF 2025 », est de rapprocher la Cour des citoyens, de la rendre plus rapide et plus agile et de renforcer son expertise.

Nous voulons aussi améliorer notre productivité, en réduisant nos délais de production et en développant le nouveau format des audits flash, au plus près de l'évènement. Ces évolutions permettront aux citoyens de bénéficier d'éclairages sur des sujets de leur vie quotidienne et d'avoir une vision plus précise des politiques menées avec leur argent.

Il n'appartient évidemment pas à la Cour des comptes de se positionner dans le débat politique, mais il est de notre mission d'informer les citoyens sur la réalité des finances et de la gestion publique. À l'heure de la désinformation, la Cour des comptes se doit d'être un tiers de confiance, un repère objectif pour tous.

Pour y parvenir, nos contrôles doivent être plus utiles, plus sélectifs, plus efficaces et mieux intégrer la dimension internationale et européenne, par les comparaisons.

Enfin, dans le prolongement de ce chantier stratégique, la Cour maintient, voire amplifie le soutien qu'elle apporte à la francophonie au travers de l'Association des Institutions supérieures de contrôle francophones, l'AISCCUF, et aux jumelages noués avec des institutions supérieures de contrôle francophones.

Je suis donc particulièrement heureux de consacrer aujourd'hui officiellement l'importance de ce jumelage, avec vous cher Premier président Faye.

Nous reconnaissons que son programme est ambitieux. Mais c'est bien de votre ambition qu'il s'agit, puisqu'il s'inscrit dans le cadre que vous avez, vous-même, personnellement, impulsé, au travers d'un plan stratégique pour les années 2020 à 2024.

En quoi consiste plus concrètement ce partenariat entre nos deux Cours ?

Il se place dans le périmètre plus vaste des programmes d'appui budgétaire et institutionnels, financés par l'Union européenne, et prévus dans la convention de financement entre la Commission européenne et la République du Sénégal.

Il a pour objectif général de « renforcer les capacités techniques et professionnelles de la Cour des comptes du Sénégal afin d'améliorer ses performances de contrôle ».

Créée sous sa forme actuelle en 1999, votre Cour hérite successivement de la Cour Suprême et du Conseil d'État le rôle d'Institution Supérieure de Contrôle des finances publiques du Sénégal. Après 20 années de fonctionnement, nous croyons qu'elle a réussi à se forger une certaine crédibilité tant auprès de l'opinion publique nationale et des partenaires techniques et financiers que dans le concert des ISC africaines, ce qui a été reconnu par votre élection récente à la Présidence de l'AFROSAI.

Face aux exigences de reddition des comptes de plus en plus fortes et aux mutations induites par les innovations dans la gestion des finances publiques, votre Cour a

décidé de se préparer aux « défis du futur dont la mise en œuvre des objectifs du développement durable notamment ceux relatifs aux changements climatiques et à l'équité ». Le plan stratégique 2020/2024, résultat d'une approche participative et inclusive au sein de la Cour, pose les jalons d'un développement harmonieux. Il exprime un haut niveau d'ambition dans sa volonté d'agir dans l'intérêt du public en « répondant de manière appropriée aux défis des citoyens et aux attentes des différentes parties prenantes » ; en cela, il répond aux standards internationaux et, en particulier, à la norme ISSAI 12 qui consacre la valeur et les avantages qu'une ISC représente pour l'amélioration de la vie des citoyens.

Le jumelage entre nos deux Cours, Monsieur le Premier président, s'inscrit pleinement dans la trajectoire fixée par ce plan.

Il offre une opportunité unique pour échanger dans la longue durée entre pairs, c'est-à-dire entre professionnels du contrôle des finances publiques, sur les objectifs que nous avons retenus ensemble. Ceux-ci couvrent les trois missions essentielles d'une institution supérieure de contrôle que sont le contrôle juridictionnel, l'audit financier et l'audit de performance ; nous avons également prêté attention à deux fonctions de soutien, la formation aux métiers, la communication et la relation avec les parties prenantes, et tout particulièrement les assemblées parlementaires, [dont je salue spécialement les représentants.]

Au cours des 3 années du jumelage, il est prévu près de 340 journées de travail pour une vingtaine de nos experts, sélectionnés parmi les plus expérimentés, qui pourront avoir lieu ici sur place, ou à distance en visio-conférence. Concrètement, il prévoit également près de 60 missions de courte durée au Sénégal pour des magistrats et personnels français, plus de 10 missions auprès des juridictions financières françaises ou francophones pour les personnels de contrôle sénégalais, et la présence permanente d'un conseiller résident de jumelage, magistrat de la Cour.

Nous lançons officiellement aujourd'hui ce jumelage mais en réalité il a débuté depuis plus d'un an.

En dépit des circonstances sanitaires, tous les objectifs que nous avons retenus, à l'exception du seul domaine portant sur les relations de votre Cour avec le Parlement, ont bénéficié d'au moins une action d'appui concrète.

Ce ne sont pas moins de 12 équipes de contrôle de votre Cour qui sont concernées par le jumelage, soit une quarantaine de personnels de contrôle (magistrats et assistants de vérification). Avec le Parquet général, les présidents de chambre et les personnels du Secrétariat général, pour lesquels des actions particulières sont également menées, le nombre des personnes participant directement à notre jumelage atteint la cinquantaine.

Malgré le contexte, nous avons déjà pu mener ensemble près d'une quarantaine d'intenses réunions de travail en visio-conférence, soigneusement préparées de part et d'autre.

Compte tenu de l'amélioration de la situation sanitaire, les premières missions au Sénégal, mais également en France, ont été programmées sur les prochaines semaines, ce qui devrait contribuer à enrichir nos activités par les relations interpersonnelles et à renforcer nos liens.

En résumé, je constate que ce jumelage a pris un bon départ. Il va permettre d'accompagner un mouvement que vous avez-vous-même impulsé, qui sera source d'approfondissement de la démocratie pour le bien de tous. Le renforcement de votre Cour en tant qu'institution supérieure de contrôle, constituera un facteur de confiance accrue dans les institutions publiques du Sénégal.

Permettez-moi de terminer en vous disant que je ne doute pas que nous réussirons ensemble à atteindre les objectifs que nous nous sommes donnés ensemble, avec la participation active de tous les partenaires présents à nos côtés, que je remercie pour leurs soutiens.

Je vous remercie pour votre attention.



Les Premiers présidents Pierre MOSCOVICI et M Mamadou FAYE et Mme Irène MINGASSON, Cheffe de Délégation, Ambassadrice de l'Union européenne à Dakar

Cour des comptes
FRANCE



**Allocution Mme Irène MINGASSON,
Ambassadrice, Cheffe de Délégation
Délégation de l'Union européenne au Sénégal**



Mme Irène MINGASSON, Cheffe de Délégation, Ambassadrice de l'Union européenne à Dakar



Monsieur le Premier Président de la Cour des comptes du Sénégal,
Monsieur le Premier Président de la Cour des comptes de la France,
Monsieur l'Ambassadeur de France,
Mesdames, Messieurs les Magistrats de la Cour des comptes du Sénégal et de la Cour des comptes de la France,
Mesdames, Messieurs les responsables de la Cour des comptes du Sénégal et de la Cour des comptes de la France,
Mesdames, Messieurs les responsables des administrations financières du Sénégal,
Honorables invités,

C'est un honneur pour moi de prendre part aujourd'hui à la cérémonie de lancement du jumelage européen entre la Cour des comptes du Sénégal et la Cour des comptes de la France.

Ce lancement revêt une importance particulière à plus d'un titre.

Tout d'abord, il me paraît important de souligner qu'il s'agit de la première opération de jumelage mise en œuvre en Afrique et, parmi les toutes premières au niveau global.

En effet, cet instrument particulier de l'Union européenne était jusqu'ici réservé à la région du voisinage de l'Europe.

Il a joué et joue toujours, un rôle central dans le processus de convergence vers l'acquis communautaire dans le contexte de l'adhésion des pays à l'UE, et dans le renforcement du partenariat entre l'Union européenne et ses voisins de l'Est et de la Méditerranée.

Cet instrument a récemment été étendu aux autres régions du monde, et nous ne pouvons que nous réjouir que la première opération se passe ici, au Sénégal, entre deux institutions clé comme la Cour des comptes du Sénégal et celle de la France.

Le jumelage constitue l'instrument par excellence d'échange d'expériences et de méthodes entre administrations homologues de pays partenaires et d'Etats membres de l'Union européenne. Il est en ce sens gage de confiance réciproque et de qualité de l'expertise, mais aussi de liens durables entre professionnels.

Il constitue une parfaite illustration de l'approche Team Europe, mettant en avant la diversité des expertises européennes, pour offrir ce que l'Europe a de meilleur.

Je suis convaincue que l'instrument de jumelage a de beaux jours devant lui, au Sénégal, au bénéfice d'autres administrations et institutions nationales, comme très bientôt sur les questions de la protection sociale ou avec la Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID), et dans bien d'autres secteurs.

Ensuite, ce nouveau partenariat répond à la volonté globale de l'Union européenne de promouvoir et soutenir les réformes des finances publiques auprès de ses partenaires.

Il correspond à l'idée devenue centrale, en particulier au cours de la dernière décennie, du caractère déterminant de la bonne gouvernance pour tout processus de développement.

En effet, une croissance économique inclusive et le renforcement de la dynamique démocratique, tant au niveau social que politique, vont nécessairement de pair avec une gestion des finances publiques performante, transparente et redevable envers les citoyens.

Cette approche répond également aux mutations que traversent aujourd'hui les systèmes nationaux des finances publiques, objet d'une sophistication croissante. Ainsi :

- Ils empruntent des principes de gestion et de comptabilité au secteur privé, dont l'adaptation à l'environnement administratif constitue un réel défi.
- Les systèmes d'information et la dématérialisation prennent une place centrale.
- Et les objectifs de transparence, de reddition des comptes et de recherche de performance deviennent des impératifs,
- avec le rôle croissant des Parlements et la demande de participation et de contrôle citoyen, qui s'impose progressivement à l'échelle nationale et locale.

Seule la conjugaison de la volonté politique nationale et des capacités techniques est en mesure de produire de réelles avancées sur ces réformes.

Le Sénégal s'inscrit résolument dans ce mouvement global, avec notamment le passage au budget programme, la réforme des contrôles, celle de la comptabilité publique ou les progrès en matière de transparence.

L'UE accompagne cette ambition, aux côtés de la « Team Europe », principalement l'Allemagne et la France, et d'autres partenaires. Nous nous félicitons de la qualité du dialogue et de la coopération sur ces questions.

Le renforcement du système de gestion des finances publiques est également une priorité pour l'Union européenne – et la Team Europe - car une part importante de nos financements transite par le système national, sous la forme de d'appui budgétaire notamment en dons, comme cela a été le cas, à une hauteur exceptionnelle, pendant la crise COVID que nous avons traversée ensemble.

Mesdames, Messieurs, chers participants,

Ce partenariat s'étend au-delà de la sphère de l'administration gouvernementale et touche d'autres dimensions, comme nous en avons la parfaite illustration aujourd'hui avec le contrôle externe, à travers ce jumelage avec la Cour des comptes.

Dans l'ensemble de nos pays partenaires, l'UE considère essentiel de développer une coopération avec l'institution supérieure de contrôle. C'est d'abord le renforcement des systèmes nationaux de contrôle qui vont apporter les garanties suffisantes d'une gestion performante et transparente de la dépense publique.

Soutenir la Cour des comptes est peut-être l'investissement qui fournit le rendement le plus important en termes d'amélioration de la gouvernance publique dans son ensemble.

Favoriser une gestion performante, la transparence et la reddition des comptes, renforcer le rôle de l'Assemblée Nationale, établir un système d'achat public efficient et transparent, lutter efficacement contre la corruption ne sont rendus possibles que par un exercice adéquat et indépendant des missions de la Cour des comptes.

Cela suppose que la Cour dispose de ressources humaines et financières suffisantes et d'un statut de l'Institution et de ses membres garantissant leur indépendance.

Cela implique également que l'ensemble du système, des acteurs des finances publiques concourent au plein exercice de ses missions, à travers notamment la mise à disposition, exhaustive et en temps requis, des comptes sur lesquels elle exerce son contrôle.

Par ailleurs, je voudrais ici saluer l'engagement de la Cour des comptes du Sénégal dans le contrôle de la mise en œuvre du plan de riposte à la crise sanitaire – le PRES. L'aboutissement de ce travail, auquel nous attachons la plus grande importance, constituera un apport précieux au processus de redevabilité sur le PRES, et établira aussi un précédent exemplaire, pour une approche plus systématique de reddition des comptes, de contrôle et d'évaluation des politiques publiques, et notamment en assistance à l'Assemblée nationale.

Mesdames, Messieurs, chers participants,

En conclusion, permettez-moi de saisir cette occasion pour remercier la Cour des comptes du Sénégal pour la confiance qu'elle nous accorde par le biais de ce partenariat étroit avec l'UE, ainsi que la Cour des comptes de la France, pour son engagement dans la mise en œuvre de ce jumelage, ainsi qu'à Expertise France, pour le soutien qu'elle apporte.

Je forme des vœux de plein succès à ce jumelage, persuadée qu'il contribuera à renforcer encore davantage les excellentes relations bilatérales entre l'UE, la Team Europe et le Sénégal.

Je vous remercie de votre aimable attention.

LE DOSSIER REMIS A LA PRESSE LORS DE LA CEREMONIE DE LANCEMENT



Ce projet est financé par
l'Union européenne



Cour des comptes
FRANCE



Présentation du Jumelage entre les cours des comptes du Sénégal et de la France

Le jumelage entre la Cour des comptes du Sénégal et la Cour des comptes française s'inscrit dans le cadre du « Projet d'appui à la Cour des comptes du Sénégal », financé par l'Union européenne. Sa mise en œuvre est appuyée par Expertise France.

▪ **Partenaires du Projet**

Cour des Comptes du Sénégal : Créée en 1999, la Cour des comptes sénégalaise hérite successivement de la Cour Suprême et du Conseil d'État, le rôle d'institution supérieure de contrôle (ISC) des finances publiques du Sénégal. Après plus de 20 années de fonctionnement, la Cour a réussi à se forger une bonne réputation et une réelle crédibilité auprès de l'opinion publique nationale et des partenaires techniques et financiers et dans le concert des ISC africaines. D'ailleurs, depuis le 8 juillet 2021, Mamadou FAYE, Premier président de la Cour des Comptes du Sénégal est le nouveau président en exercice de l'Organisation Africaine des ISC des Finances Publiques (**AFROSAI**). Il a été élu pour un mandat de trois ans.

Cour des comptes de la France : La Cour des comptes a été créée le 16 septembre 1807. Elle a pour mission principale de s'assurer du bon emploi de l'argent public et d'en informer les citoyens. Juridiction indépendante, elle se situe à équidistance du Parlement et du Gouvernement, qu'elle assiste l'un et l'autre, conformément à l'article 47-2 de la Constitution. En pratique, partout où de l'argent public est engagé, la Cour veille à la régularité, à l'efficacité et à l'efficacite de la gestion. La Cour juge aussi les comptes des comptables publics, certifie les comptes de l'État et du régime général de la sécurité sociale et contribue à l'évaluation des politiques publiques.

Union européenne: Dans le cadre sa politique extérieure, l'UE, premier contributeur mondial à la coopération au développement, soutient activement les réformes des finances publiques, en poursuivant les objectifs de performance et de transparence de la dépense publique. Au Sénégal, cette coopération se traduit par une étroite collaboration avec les administrations gouvernementales, mais aussi, avec l'Institution supérieure de contrôle, la Cour des Comptes du Sénégal, afin de renforcer l'exercice de sa mission de contrôle, au service de la transparence et de la reddition des comptes. Le présent jumelage, mis en œuvre par la Cour des comptes française, est la première opération au Sénégal selon la modalité de coopération du jumelage européen et constitue un exemple concret de l'approche « Team Europe », consistant en une action conjointe de l'UE et de ses États membres.

Expertise France : Agence publique, Expertise France conçoit et met en œuvre les projets internationaux de coopération technique de la France et est à ce titre un acteur clé de la coopération technique internationale. Ces projets renforcent durablement les politiques publiques dans les pays émergents. Elle intervient sur des domaines clés du développement durable (gouvernance, sécurité, climat, santé, éducation...) et contribue, aux côtés de ses partenaires, à la concrétisation de l'Agenda 2030 du développement durable élaboré par le PNUD.

Sur le plan de la gouvernance démocratique, économique et financière, Expertise France contribue à structurer les institutions qui participent au renforcement des processus démocratiques et au développement économique et social.

▪ **Objectif et résultats escomptés**

L'objectif global du projet est de « **Renforcer les capacités techniques et professionnelles de la Cour des Comptes du Sénégal afin d'améliorer ses performances de contrôle.** » L'exécution de ce projet de jumelage devrait contribuer à améliorer la gestion des finances publiques et au renforcement de la bonne gouvernance.

Le contenu du jumelage consiste essentiellement en des activités de formations, d'assistance technique, et en des accompagnements et appuis aux personnels. La réalisation du projet doit permettre d'atteindre les cinq objectifs spécifiques suivants :

1. contribuer à renforcer les capacités du personnel de contrôle sénégalais ;
2. renforcer les compétences professionnelles de la Cour en audit financier dans la perspective des missions de certification des comptes à mener ;
3. développer les compétences professionnelles du personnel de contrôle de la Cour de manière à permettre à celle-ci de donner avec efficacité et qualité ses avis sur les rapports de performance, le système de contrôle interne, le dispositif de contrôle de la gestion et de la qualité des procédures comptables et des comptes ;
4. redynamiser le contrôle juridictionnel ;
5. développer la stratégie de communication et intensifier les relations avec les parties prenantes.

▪ **Durée et enveloppe financière du projet**

Le montant global du projet est 1 200 000 Euros (787 millions de Francs CFA) et se déroulera sur une durée de trois (3) ans.

▪ BIOGRAPHIES



Mamadou FAYE, Premier Président de la Cour des Comptes du Sénégal est un breveté de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature du Sénégal (ENAM). Il a servi son pays pendant 33 ans dont 12 au Ministère de l'Intégration économique africaine et 21 ans au service à la Cour des Comptes. Il a eu à occuper successivement les fonctions de Conseiller référendaire, de Conseiller maître, de Président de la Chambre des Affaires budgétaires et financières avant de devenir Premier Président. C'est

un spécialiste du budget de l'État et plus particulièrement, du contrôle de l'exécution des lois de finances.



Pierre MOSCOVICI, Premier Président de la Cour des comptes française depuis le 3 juin 2020, est né le 16 septembre 1957. Titulaire d'un DEA de macroéconomie approfondie, d'un DEA de Philosophie, diplômé de Sciences Po Paris et issu de l'ENA (promotion « Louise Michel »), Pierre Moscovici a durant sa riche carrière été notamment député européen (en 1994 et en 2004), député du Doubs (en 1997 et en 2007), ministre délégué aux affaires européennes (en 1997) et ministre de l'économie et des

finances (en 2012), avant d'être nommé commissaire européen aux affaires économiques et monétaires en 2014.

Contact presse : El Hadji Malick CISSÉ

Tél : +221 77 636 28 94

Courriel : emcisse@courdescomptes.sn

LA CEREMONIE EN IMAGES



M Abdoulaye Matar DIOP
Vice-président Assemblée nationale du Sénégal



M Malick Kamara NDIAYE
Président de la Cour de la Comptes de l'UEMOA entouré de ses conseillers



M Lamine DIOM
Vérificateur général du Sénégal



Le présidium de la cérémonie de lancement



M Fara MBODJI, Procureur général près la Cour des Comptes du Sénégal



MM Joseph NDOUR, Alassane T. BARO et Hamidou AGNE
Présidents de chambre à la Cour de la Comptes du Sénégal



MM Babacar BAKHOUM et Abdoul Madjib GUEYE
Présidents de chambre à la Cour de la Comptes du Sénégal



M Aliou NIANE
Secrétaire général de la Cour de la Comptes du Sénégal



Le Premier Président M Pierre MOSCOVICI, entouré de la délégation de la Cour des comptes française



Une partie de la délégation de la Cour des Comptes du Sénégal



Les Conseillers maîtres Dominique PANIER & Thierno I. A. DIA, référents du projet pour leurs Institutions respectives



Vue du Palais des Congrès du King Fahd palace ayant abrité la cérémonie de lancement



Vue du Palais des Congrès du King Fahd palace ayant abrité la cérémonie de lancement



Vue du Palais des Congrès du King Fahd palace ayant abrité la cérémonie de lancement



Echange de cadeaux entre les deux Premiers présidents



La séance de travail entre les deux délégations



Les dames de la Cour, membres du comité d'organisation qui ont accueilli et guidé tous les invités

Supervision : Secrétaire Général de la Cour

Conception : Communication & Documentation-Archives